

Bruxelles, le 15 décembre 2023
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2023/0285(NLE)

16113/1/23
REV 1 ADD 1

RECH 535
EDUC 468
COMPET 1190
IND 635
MI 1061
EMPL 600

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	11850/23 + ADD1
Objet:	Recommandation du Conseil sur un cadre européen pour attirer et retenir les chercheurs, l'innovation et les entrepreneurs talentueux en Europe - Adoption = <i>Déclaration de la Hongrie</i>

**DÉCLARATION DE LA HONGRIE CONCERNANT LA RECOMMANDATION DU
CONSEIL SUR UN CADRE EUROPÉEN POUR ATTIRER ET RETENIR LES
CHERCHEURS, L'INNOVATION ET LES ENTREPRENEURS TALENTUEUX EN
EUROPE**

La Hongrie reconnaît et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes conformément à la loi fondamentale de la Hongrie et au droit primaire, aux principes et aux valeurs de l'Union européenne, ainsi qu'aux engagements et principes découlant du droit international. L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que valeur fondamentale dans les traités de l'Union européenne. Conformément auxdits traités et à sa législation nationale, la Hongrie interprète le terme "genre" figurant dans la *recommandation du Conseil sur un cadre européen pour attirer et retenir les chercheurs, l'innovation et les entrepreneurs talentueux en Europe* comme une référence au "sexe".

En outre, la Hongrie déclare que la communication de la Commission sur la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 mentionnée dans la *recommandation du Conseil sur un cadre européen pour attirer et retenir les chercheurs, l'innovation et les entrepreneurs talentueux en Europe* devrait être interprétée en tenant dûment compte des compétences nationales et des circonstances propres à chaque État membre.
